

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 253

présenté par
M. Piron

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« les dispositions proposées pour procéder à ces adaptations »,

les mots :

« elles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.